



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 21 janvier 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette et Jean-François Poulin, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

Les personnes présentes sont informées qu'à compter de ce soir, les séances seront filmées et éventuellement diffusées en direct sur Youtube.

Le maire mentionne ensuite qu'une entente de principe est intervenue avec les employés cols blancs et employés cols bleus quant à la négociation des nouvelles conventions collectives.

Avant la période de questions, le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors des séances de décembre 2018.

### **Première période de questions**

Aucune des quinze personnes présentes ne s'exprime.

#### **2019-014 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **Procès-verbaux**

#### **2019-015 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 3, 10 et 19 décembre 2018 et 10 et 14 janvier 2019**

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 3, 10 et 19 décembre 2018 et 10 et 14 janvier 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 3, 10 et 19 décembre 2018 et 10 et 14 janvier 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 3, 10 et 19 décembre 2018 et 10 et 14 janvier 2019.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.



## Réglementation

**2019-016**      **Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)***

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-017**      **Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)***

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**2019-018      Adoption du Règlement 458-30 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-019)**

Document : *Règlement 458-30 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-019)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-30 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-019)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-019      Adoption du Règlement 551-1 modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019**

Document : *Règlement 551-1 modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 14 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 551-1 modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**2019-020 Excavation C.M.R. inc. - Démarches juridiques**

CONSIDÉRANT la vente du lot 5 577 534 du cadastre du Québec à la compagnie Excavation C.M.R. inc. le 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le solde du prix de vente devait être payé au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'en date de ce jour, un solde de prix de vente est toujours dû à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que, malgré les nombreuses demandes de paiements, Excavation C.M.R. inc. est toujours en défaut;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Tremblay, Bois, Migneault, Lemay, avocats, afin d'entreprendre les démarches judiciaires nécessaires au recouvrement du solde du prix de vente de la transaction signée le 9 décembre 2014, enregistrée au registre foncier de Brome-Missisquoi sous le numéro 21 242 207.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

**2019-021 Barrages routiers**

CONSIDÉRANT la demande pour le retour des barrages routiers;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la tenue de barrages routiers sur le territoire, aux conditions suivantes :

- Ils seront autorisés, à raison de un par mois, seulement pour les mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
- Ils seront autorisés seulement pour les organismes à but non lucratif accrédités par la Ville de Farnham.
- Un organisme accrédité ne pourra être autorisé qu'à un seul barrage routier par année.
- Les barrages routiers soient autorisés aux endroits suivants seulement :
  - Intersection des rues Jacques-Cartier et Dollard (Février, juin et octobre).
  - Intersection des rues Saint-Paul et Principale Est (Avril, août et décembre).
- Les demandes devront être déposées auprès du Service des loisirs, culture et tourisme, au moins un mois avant la date prévue pour sa tenue.



**2019-022 Don d'une partie des lots 4 355 320 et 4 355 337 du cadastre du Québec (Partie des Terrains Arthur-Lussier et Longtin) - Abrogation de résolution**

Document : Résolution 2011-605.

CONSIDÉRANT que la transaction n'aura pas lieu et que ces immeubles ont été vendus;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2011-605, adoptée le 5 décembre 2011.

**2019-023 Vente du lot 5 409 008 du cadastre du Québec (Boulevard Industriel) - Abrogation de résolution**

Document : Résolution 2013-422.

CONSIDÉRANT que la transaction n'aura pas lieu;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2013-422, adoptée le 2 octobre 2013.

**2019-024 Don des lots 4 446 663, 4 446 668 et 4 446 680 du cadastre du Québec (Rue Atkins) - Abrogation de résolution**

Document : Résolution 2013-233.

CONSIDÉRANT que le délai pour conclure cette transaction est largement dépassé;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2013-233, adoptée le 3 juin 2013.

**2019-025 Don d'une partie du lot 4 354 342 du cadastre du Québec (Rue Saint-Grégoire) - Abrogation de résolution**

Document : Résolution 2013-234.

CONSIDÉRANT que le délai pour conclure cette transaction est largement dépassé;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2013-234, adoptée le 3 juin 2013.



## Finances municipales

### 2019-026 Programme de redressement des infrastructures routières locales

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer l'engagement de la Ville de Farnham à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur

QUE la Ville de Farnham reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### 2019-027 Demande de subvention pour l'entretien de la piste cyclable (Route verte)

Document : Dossier de la trésorière daté du 4 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le rapport du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., responsable de l'entretien de la piste cyclable (Route verte) pour la saison 2018.

QUE la Ville de Farnham approuve les prévisions budgétaires du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., responsable de l'entretien de la piste cyclable (Route verte) pour la saison 2019.

QUE le conseil municipal atteste que le montant total des subventions n'excède pas 50 % des dépenses réellement encourues par la Ville de Farnham.



QUE la Ville de Farnham confirme que l'accès à la piste cyclable sur son territoire est libre et gratuit.

QUE M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisées à déposer les demandes de subvention auprès du ministère des Transports et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**2019-028 Fête de la pêche 2019**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 19 décembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, à déposer des demandes de subvention auprès de la Fondation de la Faune du Québec et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre des activités tenues le 8 juin 2019 pour la Fête de la pêche.

QUE M. Éric Tremblay, coordonnateur culture et vie communautaire, sera la personne responsable de cet événement pour la Ville de Farnham.

**2019-029 Carte de crédit**

Document : Dossier de la trésorière daté du 14 décembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Yves Deslongchamps, directeur général, à détenir une carte de crédit Visa de la Ville de Farnham.

QUE la limite de cette carte détenue par M. Deslongchamps, directeur général, soit de 5 000 \$.

QUE M<sup>mes</sup> Josianne Monty et/ou Gabrielle Tringle soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

**2019-030 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 17 janvier 2019**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 17 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 710 908,96 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 542 550,22 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 17 janvier soit approuvé.



**2019-031 Réfection d'un escalier extérieur à l'hôtel de ville - Paiement 2**

Document : Dossier de l'ancien directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 14 décembre 2018.

CONSIDÉRANT les travaux exécutés au 14 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les travaux pour éliminer le problème de corrosion prématurée ont été exécutés;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de réfection d'un escalier extérieur à la compagnie 9116-0093 Québec inc. - Construction Michel Dufresne, au montant de 4 339,85 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 419,40 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-722.

**2019-032 Ville de Cowansville - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 8 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière annuelle de 3 000 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021 à la Ville de Cowansville pour le projet intermunicipal J'inviterai l'enfance.

QUE cette somme sera versée sur présentation d'un résumé de l'avancement annuel des activités de ce projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-033 Maison communautaire de Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 31 octobre 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière annuelle de 5 000 \$, sur une période de cinq ans, à la Maison communautaire de Farnham pour le projet de réfection des balcons.

QUE le versement de cette somme débutera lorsque les travaux seront terminés et conformes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-034 Meurtres et disparitions irrésolus du Québec - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 21 novembre 2018.





Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 250 \$, à l'organisme Meurtres et disparitions irrésolus du Québec pour le projet de recherche dans la rivière Yamaska en lien avec la disparition de Mélina Martin.

QUE cette somme sera versée après les fouilles prévues au printemps 2019.

QUE l'organisme pourra installer un campement au parc Ouellette si les activités durent plus d'une journée.

QU'à cet effet, une demande d'autorisation devra être déposée au Service des loisirs, culture et tourisme et les obligations liées à cette autorisation devront être respectées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-035 Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 14 décembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour leurs activités 2019.

QUE cette somme pourrait être bonifiée sur présentation, en mai, du nombre de membres de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-036 Club Optimiste de Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 725 \$ au Club Optimiste de Farnham pour le projet d'aménagement d'un local informatique à l'école Saint-Romuald.

QUE cette somme sera versée après la réalisation de ce projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**Ressources humaines**

**2019-037 Restructuration du Service de planification et d'aménagement du territoire**

CONSIDÉRANT qu'une année s'est écoulée depuis l'essai de cette nouvelle structure;

CONSIDÉRANT que celle-ci s'est avérée concluante;



Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'abolition d'un poste d'inspecteur des bâtiments et la création du poste d'inspecteur senior au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

QUE M<sup>me</sup> Jennika Rodrigue Lacasse soit confirmée au poste d'inspecteur senior, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**2019-038 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 0262**

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 0262 est entré en poste à titre d'opérateur au Service de traitement des eaux le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de prolonger la période de probation de l'employé matricule 0262 de six mois afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**2019-039 Politique en matière de prévention et de gestion de la discrimination, du harcèlement, entre autres, psychologique et sexuel et de la violence en milieu de travail**

Document : Projet de politique daté du 21 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter la nouvelle Politique en matière de prévention et de gestion de la discrimination, du harcèlement, entre autres, psychologique et sexuel et de la violence en milieu de travail, telle que proposée.

QUE la résolution 2008-093 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**Travaux publics**

**2019-040 Achat d'un camion-porteur 2020 - Octroi du contrat**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 21 décembre 2018.



CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une soumission a été déposée comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Camion B. L. Freightliner enr. Division de Services de mécanique mobile B. L. inc.	155 696,85 \$

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'achat d'un camion-porteur 2020 soit octroyé à la compagnie Camion B. L. Freightliner enr. Division de Services de mécanique mobile B. L. inc. au coût de 155 696,85 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-724.

**2019-041 Réparation du moteur du camion dix roues Freightliner 2010**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le contrat octroyé à la compagnie Camion B. L. Freightliner enr. Division de Services de mécanique mobile B. L. inc. pour la réparation du moteur du camion dix roues Freightliner 2010 au coût estimé de 27 258,23 \$, incluant les taxes.

QUE 50 % de cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-11-645, 02-330-00-645, 20-390-10-525 et 20-390-10-645.

QUE le solde soit payé par le surplus accumulé 2018.

**Planification et aménagement du territoire**

**2019-042 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un secrétaire**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner l'inspecteur senior, ou en son absence tout autre membre du Service de planification et d'aménagement du territoire ou le directeur général, à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE la résolution 2017-056 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2019-043 Demande de dérogation mineure - Lots 4 354 127 et 6 074 566 du cadastre du Québec - 363, rue Jacques-Cartier Nord**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 décembre 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 19 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de MM. Michel Nolin et Jean-François Riel, pour la Ville de Farnham, propriétaire des lots 4 354 127 et 6 074 566 du cadastre du Québec sis au 363, rue Jacques-Cartier Nord visant à permettre la réduction de la bande riveraine à 10 m alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une bande riveraine minimale de 15 m.

**2019-044 Demande de certificat d'autorisation - 624, rue de l'Hôpital**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 décembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'une enseigne sur l'immeuble sis au 624, rue de l'Hôpital;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur l'immeuble du 624, rue de l'Hôpital, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2019-045 Demande de permis - Lot 4 354 432 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Nord**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'obtenir du Comité consultatif d'urbanisme un avis préliminaire relativement à un projet de construction sur le lot 4 354 432 du cadastre du Québec sur la rue Jacques-Cartier Nord;

CONSIDÉRANT que l'immeuble était occupé par un bâtiment de deux logements dérogatoire mais protégé par droits acquis, lequel a été incendié en décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, un permis a été délivré au propriétaire pour reconstruire le bâtiment principal et que ce dernier n'a jamais procédé aux travaux;

CONSIDÉRANT que l'immeuble a perdu ses droits acquis;

CONSIDÉRANT que les dimensions du terrain ne permettent pas l'implantation d'un bâtiment qui respecte les marges minimales prescrites et la superficie d'implantation minimale;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation serait requise pour réaliser le projet de construction tel que soumis par le requérant et que ladite dérogation ne pourrait être considérée comme « mineure »;



CONSIDÉRANT que les caractéristiques architecturales du bâtiment proposé ne cadrent pas avec les objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande d'approbation du projet de construction sur le lot 4 354 432 du cadastre du Québec.

**2019-046 Proposition d'aménagements paysagers - Bassin de rétention - Projet domiciliaire - Rue Collins**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande d'approbation pour un projet de développement au Sud de la rue Collins, le conseil municipal a approuvé le projet conditionnellement à l'approbation d'un plan d'aménagements paysagers pour le bassin de rétention implanté sur le projet;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement soumis propose une forme de bassin plus organique;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager proposé présente une diversité d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces que l'on retrouve naturellement en bordure de milieux aquatiques et semi-aquatiques;

CONSIDÉRANT que l'agencement proposé a fait l'objet d'une réflexion et contribuera à l'esthétisme de l'ouvrage de rétention;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager proposé respecte les objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la proposition d'aménagements soumise par le requérant, à la condition que la réalisation de l'aménagement du bassin de rétention soit réalisé dans la première année suivant l'émission du premier permis de construction du projet de développement.

**Loisirs, culture et tourisme**

**2019-047 Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. - Entretien, gestion et patrouille de la piste cyclable - Mandat**

Document : Bilan annuel 2018 du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., daté du 16 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. pour l'entretien, la gestion et la patrouille de la piste cyclable pour l'année 2019, au coût de 23 227 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-59-970.

## Représentation

### 2019-048 **Fondation jeunesse Brome-Missisquoi - Souper bénéfice**

Document : Lettre de la Fondation jeunesse Brome-Missisquoi, non datée.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette soit autorisée à assister au souper bénéfice de la Fondation Brome-Missisquoi, le 14 février 2019 à West-Brome au coût de 125 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

### 2019-049 **Union des Municipalités du Québec - Activité**

Document : Courriel de M<sup>me</sup> Anabelle Martini daté du 10 décembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Daniel Campbell soit autorisé à assister au Comité sur le transport ferroviaire du 20 février 2019 à Lévis.

QUE les frais de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

### **Seconde période de questions**

Six des dix-huit personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Aide financière au Club Optimiste (Résolution 2019-036).
- Visibilité à l'intersection des rues Saint-Patrick et Aikman.
- Collecte des ordures.
- Octroi des aides financières.
- Lumières de la piste cyclable sur la route de contournement.
- Service Internet à l'aréna Madeleine-Auclair.
- Comité de sécurité.
- Registre des armes à feu.
- Rampe de l'église Saint-Romuald.



### Informations des conseillers

Aucun des conseillers ne souhaite s'exprimer.

La séance est levée à 19 h 48.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire